

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### CONTEXTE

Au titre de l'année 2020, le **concours externe sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2<sup>nde</sup> classe** a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour **40 postes**, pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

### CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	12 octobre 2019
Période d'inscription	du 5 au 27 novembre 2019
Date limite de dépôt des dossiers	5 décembre 2019
Épreuve d'admissibilité	11 février 2020 – École Nationale Supérieure Maritime, à Nantes (44)
Jury de validation de l'écrit	2 juillet 2020
Épreuves orales d'admission	du 15 au 17 septembre 2020
Jury d'admission	17 septembre 2020
Résultats d'admission	18 septembre 2020

### LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

#### Collège des élus locaux

- BENOÎT Frédéric, adjoint au maire de Montbert (44) et suppléant du président de jury
- PHÉLIPPO-NICOLAS Anne, conseillère municipale à la mairie de Séné (56)
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre (44), Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique et président du jury (44).

#### Collège des fonctionnaires

- COLLET Cécile, attachée territoriale, mairie de Clisson (44), représentante du personnel tirée au sort à la CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- DESCHAMPS Mickaël, attaché principal, directeur adjoint à la petite enfance à la mairie de Nantes (44), représentant du CNFPT
- REDONDIE Catherine, puéricultrice hors classe, responsable activité multi-accueil, mairie de Saint Sébastien sur Loire (44).

### Collège des personnalités qualifiées

- CHATELLIER Morgan, responsable formation des éducateurs de jeunes enfants à l'ARIFTS (44)
- DESSEVRES Émilie, éducatrice territoriale de jeunes enfants, mairie de Legé (44)
- KERMARREC Nelly, éducatrice territoriale de jeunes enfants, responsable du Relais Assistants Maternels, Communauté de communes du Pays des Achards (85).

## 1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

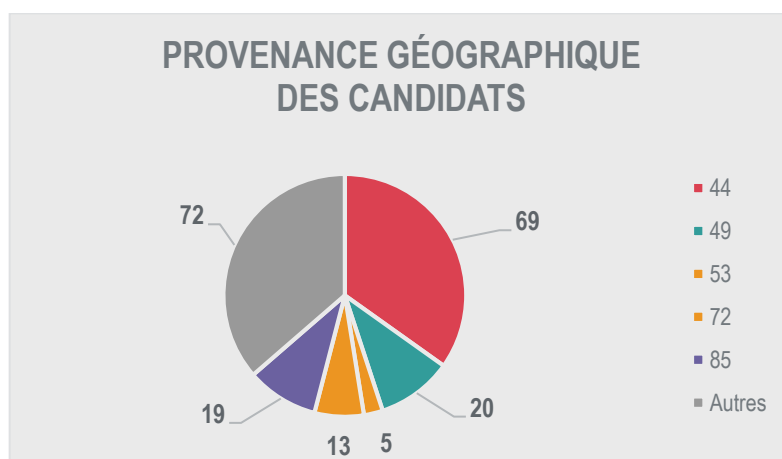
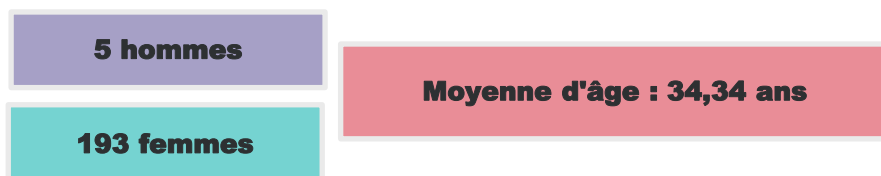
Le concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2<sup>nd</sup>e classe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 modifié.

## 2/ STATISTIQUES

### a. Focus sur les inscriptions/admis à concourir

Inscrits	Admis à concourir
205	198

### b. Profil des candidats admis à concourir



### 3/ L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### a. Épreuve

Le concours externe sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2<sup>nd</sup>e classe comporte l'épreuve écrite d'admissibilité suivante :

**La rédaction d'un rapport**, à partir des éléments d'un dossier, **assorti de propositions opérationnelles**, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment la déontologie de la profession.  
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

#### b. Taux d'absentéisme

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme
40	198	143	22,78 %

#### c. Sujet

Le sujet 2020 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)) :

- Rubrique : « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Annales / Filière médico-sociale

#### SUJET DE LA SESSION 2020 :

Éducateur/trice territorial de jeunes enfants depuis deux années dans la structure, vous êtes nommé(e) directeur/trice du multi-accueil de 20 places, seule structure collective d'une commune rurale de 2 531 habitants.

L'équipe est constituée de 2 auxiliaires de puériculture, 2 personnes titulaires du Brevet d'Études Professionnelles, 2 assistantes maternelles.

Le maire envisage de favoriser davantage l'accueil des enfants de tous milieux sociaux dans la structure.

Dans un contexte d'augmentation du nombre de parents en situation de vulnérabilité (enfants porteurs de handicap, violences conjugales, maltraitance à enfant, chômage, paupérisation, famille monoparentale...), de difficulté à équilibrer les finances de la structure et d'un taux de natalité de 1%, le maire vous demande de rédiger à son attention, un rapport présentant la notion de soutien à la parentalité dans cette diversité sociale. Pour ce faire, vous vous aiderez exclusivement des documents joints.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande de formuler un ensemble de propositions opérationnelles s'inscrivant dans un projet autour de l'accompagnement des familles et tenant compte de la réalité de la mixité sociale.

**10 points**

#### d. Cadrage de l'épreuve et principe de correction

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire
- L'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme
- Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui n'a toutefois qu'un caractère indicatif.

Celle-ci est disponible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) :

- Rubrique : « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Notes de cadrage / Filière médico-sociale

Le concours s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes le 11 février 2020 à l'École Nationale Supérieure Maritime, à Nantes.

Toute note inférieure à 5/20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat.

#### e. Niveau des candidats – répartition des notes

Éventail des notes	Notes ≥ 12	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
de 1,50 à 18,25 / 20	<b>58</b> (40,56 %)	22 (15,38 %)	26 (18,18 %)	29 (20,28 %)	8 (5,60 %)	10,63 / 20

\* Notes éliminatoires

#### f. Seuil d'admissibilité

Après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes de l'épreuve écrite obtenues par les candidats et **considérant** que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), le jury a décidé à l'unanimité de retenir le seuil d'admissibilité suivant :

SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	CANDIDATS ADMISSIBLES	POSTES À POURVOIR
11,00 / 20	80	40

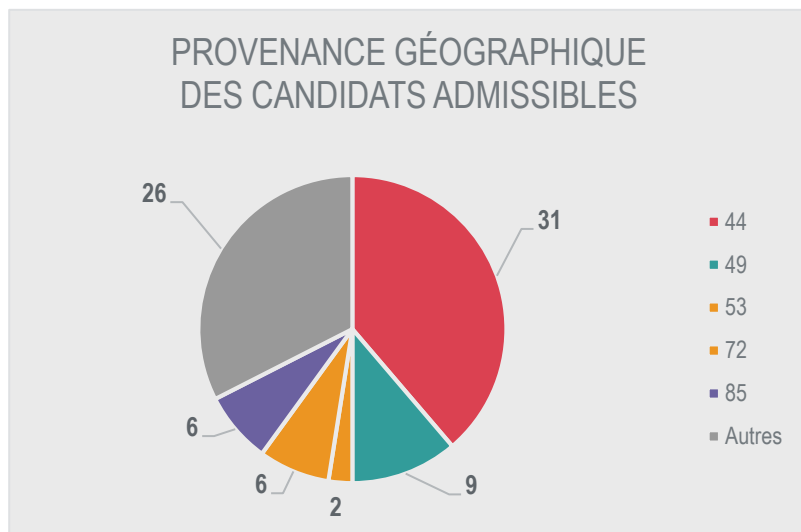
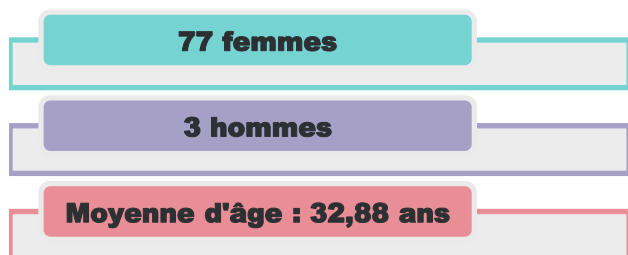
En conséquence, 80 candidats ont été admis à participer à l'épreuve orale, soit 55.94% des présents à l'épreuve écrite.

### **QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE**

- Même si les candidats comprennent globalement la commande, la démarche projet reste trop théorique et manque de proposition.
- Les connaissances professionnelles extérieures au dossier ne sont pas suffisamment mobilisées.
- Les problématiques financière et rurale, les deux points majeurs du sujet, ont souvent été oubliées.
- Adopter un véritable positionnement professionnel dans la posture de gestionnaire et de conseiller pédagogique.
- Veiller à bien tenir compte du contexte de la collectivité du sujet (ruralité/citadinité – ville/département).
- Mettre en avant quelques chiffres clés en appuie de l'argumentation sans pour autant faire un catalogue.
- Adapter le registre de langage au contexte territorial.
- Bien gérer son temps.
- Prêter une attention particulière à la présentation, à l'écriture et à l'orthographe (écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...).
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe.

Les correcteurs regrettent le manque de prise de hauteur des candidats. La dimension professionnelle mériterait une mise en exergue, notamment dans la seconde partie consacrée à la notion de projet.

#### d. Profil des candidats admissibles à l'épreuve orale



## 4/ L'ADMISSION

### a. Épreuve orale

Il est rappelé qu'un cadrage indicatif est à disposition des candidats sur les sites internet des Centres de Gestion organisateurs.

Cette épreuve consiste en un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.  
(durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

La note de cadrage précise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :

	Durée
I – Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel	5 mn max
II – Aptitude à exercer les missions et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel	15 mn
III – Motivation, posture professionnelle et potentiel	Tout au long de l'entretien

Les épreuves orales se sont déroulées les 15 et 16 septembre 2020 à l'espace Adélis à Nantes et le 17 septembre 2020 au Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

### b. Niveau des candidats

Éventail des notes	Notes ≥ 14	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
de 4 à 18,50 / 20	<b>29</b> (37,66 %)	17 (22,08 %)	16 (20,78 %)	11 (14,28 %)	3 (3,90 %)	1 (1,30 %)	12,39 / 20

\* Notes éliminatoires

### c. Seuil d'admission

Le jury procède à l'examen des notes anonymes des 2 épreuves

- **Considérant** l'ensemble des notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat
- **Considérant** que tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- **Considérant** que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

En conséquence :

1 candidat dont la note à l'épreuve orale était strictement inférieure à 5/20 a été éliminé.

Après délibération, le jury arrête **le seuil d'admission** suivant :

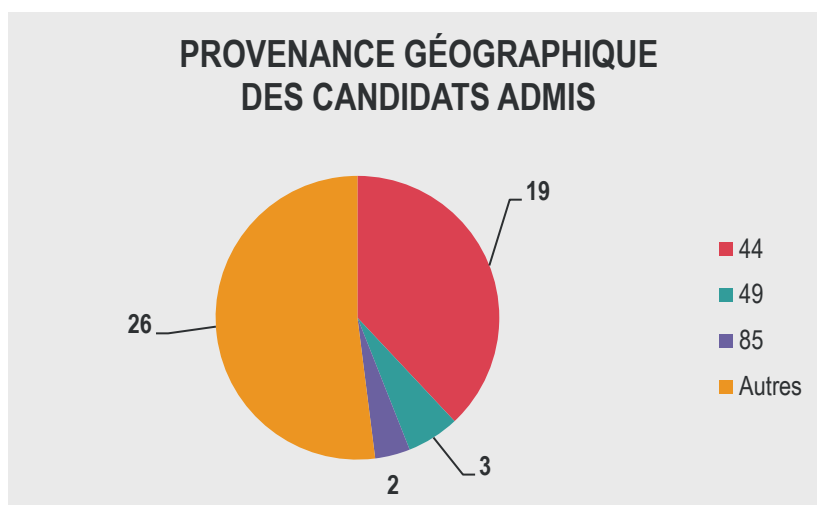
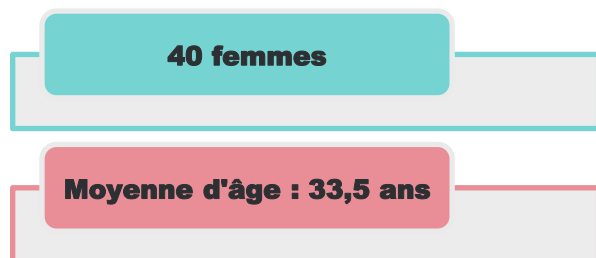
POSTES À POURVOIR	SEUIL D'ADMISSION	CANDIDATS ADMIS
40	12,83 / 20	40

Après délibération, ce sont donc au total 40 candidats déclarés admis et inscrits sur liste d'admission.

### **QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE**

- Préparer son exposé de 5 minutes maximum pour une bonne gestion du temps imparti.
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation.
- S'approprier absolument la note de cadrage de l'épreuve : les connaissances de l'environnement territorial sont très faibles ; si les partenaires s'avèrent bien identifiés, les compétences des collectivités et établissements publics sont méconnues.
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement.
- Adopter un positionnement « professionnel » lors de l'entretien.
- Porter une attention au développement et l'argumentation des réponses. Les membres du jury en déplorent parfois la superficialité.
- Redéfinir les valeurs professionnelles. Trop de candidats s'égarer dans le descriptif d'actions à mener ou dans les qualités à avoir pour exercer.
- Être capable de se positionner en tant que gestionnaire d'établissement.
- Clarifier la relation d'un éducateur de jeunes enfants avec l'élus ; le candidat doit pouvoir s'extraire du microcosme de sa seule structure lorsqu'il est en poste.

#### d. Profil des candidats admis



### CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>nd</sup>e classe.

Une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : les candidats doivent acquérir la notion de démarche projet et apporter plus de connaissances professionnelles dans l'exercice. Le positionnement en tant que professionnel doit transparaître dans l'écrit.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il est primordial de s'approprier la culture territoriale, de connaître l'environnement dans lequel le candidat sera amené à exercer, en maîtrisant le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics. Les membres du jury regrettent un manque certain de curiosité des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des postes de direction. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante en se cantonnant à une conception de l'éducateur de jeunes enfants de terrain. La gestion financière, la prise en compte des orientations politiques dans le domaine de la petite enfance doivent être maîtrisées.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 9 novembre 2020

Le suppléant du président du jury,

Official stamp: FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Frédéric BENOÎT